

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Aire de titres en traitement
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
	Territoire arpenté non désigné
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
	Aire d'occupation Autorisation sans bail
	Certificat d'autorisation
	Déclaration de conformité
	CM (concession minière) ou BM (bail minier)
	BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite indique la substance extraite et celle dans la partie gauche le statut du site d'exploitation.

Substance extraite	G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
A) Sable de silice	H) Hydrocarbures	P) Pierre concassée	X) Calcite
C) Calcaire	I) Inconnu	J) Terre jaune	R) Résidu minier inertes
D) Ferme dimensionnelle	M) Marbre	K) Minerai de fer	S) Sable
E) Minerai de silice	N) Terre noire	T) Tourbe	

Statut du site d'exploitation	O) Ouvert sous conditions	C) Ouvert	F) Fermé	N) Non autorisé	T) En traitement
--------------------------------------	---------------------------	-----------	----------	-----------------	------------------

Contrainte à l'activité minière

	Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
	Périère urbanisée
	Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de réserve et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)
	Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
	Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
	Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière

	Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

	Information à titre indicatif
--	-------------------------------

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

	Terres de catégorie II
	Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

	Entente Pilagan
--	-----------------

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

	Nissanan de Bétiame, Essipit, Machevish, Nutsukuan
--	--

Frontières

	Frontière internationale
	Frontière interprovinciale
	Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998
net de 12"47' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 17

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000
mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

